



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

380^e séance

Mardi 5 avril 2022, à 15 heures

New York

Président : M. Mabhongo (Afrique du Sud)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que nous respecterons les modalités fixées pour le temps de parole : 13 minutes pour les délégations qui s'expriment au nom de groupes et huit minutes pour les délégations faisant des déclarations à titre national.

M. Roethlin (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau et les présidents des groupes de travail, de votre nomination et de votre volonté de diriger la Commission du désarmement à sa première session de fond en quatre ans. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

L'Autriche se félicite de la reprise des travaux formels de la Commission. L'attente n'avait que trop duré et cela doit véritablement servir de rappel que les processus multilatéraux de désarmement sont essentiels pour préserver l'architecture de désarmement et de non-prolifération telle que nous la connaissons. Nous entendons avoir un dialogue constructif et espérons que la Commission sera en mesure de présenter des recommandations à l'Assemblée générale, comme elle l'a fait pour la dernière fois en 2017.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite ce matin au nom de l'Union européenne (voir A/CN.10/PV.379). Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Parlant d'abord du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, nous nous trouvons dans une période de tensions extrêmes et de tendances inquiétantes, dont la plus récente concerne l'agression de la Russie contre l'Ukraine, dans le cadre de laquelle le Président Poutine a non seulement rehaussé l'état de préparation de ses forces nucléaires, mais aussi proféré des menaces à peine voilées concernant l'emploi possible d'armes nucléaires, l'un comme l'autre étant totalement inacceptables. La menace d'emploi d'armes nucléaires ne viole pas seulement un principe fondamental inscrit à la Charte des Nations Unies, elle attise aussi les tensions et augmente le risque d'une erreur de jugement, raison pour laquelle nous condamnons de telles actions en toutes circonstances. L'Autriche et 12 autres pays ont exprimé leur condamnation dans une déclaration publiée le 1^{er} mars.

Cette menace du Président Poutine contredit directement la déclaration conjointe publiée en janvier par la Russie et les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, qui réaffirme qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

À cette occasion, qu'il me soit permis de redire notre condamnation la plus ferme de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La Russie doit immédiatement cesser d'employer la force contre l'Ukraine, respecter pleinement son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et retirer ses forces militaires du territoire ukrainien.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Nous sommes consternés par les images récemment diffusées sur les atrocités commises à Boutcha et dans d'autres villes ukrainiennes ; ces crimes doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables devront rendre des comptes.

Il importe de ne pas conclure de cette guerre non provoquée et injustifiée que les armes nucléaires sont nécessaires à la sécurité ; cela porterait un coup dévastateur au régime de non-prolifération tel que nous le connaissons. Il faut au contraire en retenir que les armes nucléaires demeurent une menace inacceptable pour l'humanité et qu'elles doivent être éliminées. Comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises, les progrès et la coopération en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires se font plus urgents encore lorsque les tensions sont élevées. Dans cette optique, nous espérons que ces progrès pourront être réalisés non seulement ici, à la Commission du désarmement, mais aussi dans diverses autres instances au cours des prochains mois.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a certes bouleversé une grande partie de nos calendriers en matière de désarmement, mais elle n'a pas réussi empêcher les États, toujours plus nombreux, de signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Lors de notre dernière session de fond, en 2018, le Traité venait tout juste de recevoir ses premières ratifications mais, fait encourageant, le rythme des signatures et des ratifications n'a cessé de croître régulièrement dans les années qui ont suivi, pour aboutir à l'entrée en vigueur de cet instrument en janvier 2021. Actuellement, 60 États parties envoient un message fort sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et sur la nécessité de les éliminer.

Nous continuons à appeler tous les États à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et nous sommes honorés d'organiser à Vienne, en juin de cette année, la première réunion des États parties au Traité. Nous invitons tous les États à prendre part à cette réunion, qui permettra de promouvoir et de renforcer nos appels au désarmement nucléaire. Comme nous l'avons entendu de la part de diverses délégations au cours de la présente session de la Conférence du désarmement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui reste la pierre angulaire de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération. Après plusieurs reports dus à la pandémie de COVID-19, nous espérons que rien ne s'opposera à la tenue en bonne et due forme de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour août. Nous remercions le Président désigné pour le travail qu'il a accompli

jusqu'à présent et nous espérons que la Conférence ne se contentera pas de faire le point sur les événements intervenus depuis la dernière Conférence d'examen, mais qu'elle s'appuiera également sur les engagements passés pour renforcer encore le rôle essentiel qu'elle joue pour prévenir la prolifération nucléaire, favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et ouvrir la voie à l'élimination totale des armes nucléaires.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, nous restons attachés à son utilisation à des fins pacifiques et demeurons convaincus que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est essentielle à la sécurité internationale. Cependant, ces dernières années, nous avons été de plus en plus souvent témoins de comportements incompatibles avec cette utilisation pacifique. Il est donc toujours plus important d'atténuer les menaces spatiales et de définir des normes de comportement responsable des États dans l'espace. C'est pourquoi nous avons rejoint l'initiative correspondante de l'Assemblée générale, emmenée par le Royaume-Uni aux précédentes sessions de la Première Commission, qui prévoit notamment la création d'un groupe de travail à composition non limitée. Nous attendons donc avec intérêt que ce groupe entame ses travaux début mai et nous espérons qu'il jouera un rôle important dans l'élaboration et la définition de ces normes de comportement responsable des États.

En outre, la transparence et les mesures de confiance peuvent contribuer à réduire le risque d'erreurs d'appréciation et de malentendus concernant les activités spatiales. À cet égard, nous attendons avec impatience les discussions du Groupe de travail II, qui doivent commencer sous peu.

Dans le même temps, la confiance est difficile à gagner mais facile à perdre et, sans parler de nos préoccupations sur le fond, nous réaffirmons que, du fait de l'agression menée par la Russie, il est très difficile de se fier aux instruments juridiquement contraignants dès lors qu'un des États qui les a proposés est précisément celui qui viole manière flagrante ses engagements contraignants dans d'autres domaines, notamment en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État de Palestine.

M^{me} Sayej (Palestine) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de l'Ambassadeur Riyad Mansour.

« Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Afrique du Sud, de votre élection à la présidence de la présente session. Alors que vous dirigez le

cours de nos travaux en ces temps incroyablement difficiles, nous sommes convaincus que votre expérience permettra les discussions constructives et ciblées dont nous avons grand besoin. Soyez assuré du plein appui de la Palestine.

L'État de Palestine s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.377).

La présente session de la Commission du désarmement est particulièrement importante, tout comme ses recommandations éventuelles sur le désarmement nucléaire et l'espace. Cette session représente la ligne ténue qui sépare les progrès et le recul des mécanismes de désarmement de l'ONU. Les tensions qui ne cessent de s'accroître sont autant de coups de semonce à l'intention de la communauté internationale pour qu'elle relance des efforts multilatéraux fiables en matière de désarmement et les mette en tête des priorités de l'ONU. Cette année, nous aurons l'occasion de le faire durant la présente session de la Commission du désarmement, au cours de la première réunion historique des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous appelons à l'adoption de recommandations précises et sans ambiguïté sur le désarmement nucléaire, d'une manière qui à la fois s'inscrive en complément du programme de non-prolifération et fasse progresser l'élimination complète et définitive des armes nucléaires, car l'échec de la mise en œuvre du premier continuera de compromettre la réalisation de la seconde.

À cet égard, les obligations juridiques et résolutions pertinentes doivent être respectées sans plus tarder, notamment la résolution adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui appelle les États à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. En effet, la création d'une telle zone fait partie intégrante du train de mesures qui ont conduit à la prorogation du TNP. Un traité portant création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires constituerait un bouclier

nécessaire pour notre région. Sa mise en place est un engagement partagé par tous et constitue une obligation de tous dans notre région.

Pourtant, Israël continue de défier égoïstement le droit international et la volonté des communautés régionale et internationale, et de porter atteinte à la sécurité régionale et internationale. Il a mis au point de façon illégale des armes nucléaires, a refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération et continue d'entraver activement la perspective de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. La création d'une telle zone reste cependant ouverte à tous, sans exception. Personne n'en a été exclu, mais une partie a décidé de s'exclure elle-même.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du bon déroulement des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous les présidences respectives de la Jordanie et du Koweït. Nous en approuvons les résultats consensuels, notamment l'adoption d'un règlement intérieur et la création d'un comité de travail informel.

Guidé par son attachement à la paix dans notre région et dans toutes les régions, l'État de Palestine continuera ses échanges constructifs pour nous rapprocher de notre objectif primordial : la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

La protection de l'espace extra-atmosphérique, espace commun à toute l'humanité, est nécessaire dans l'intérêt de tous, et non de quelques-uns. L'espace doit rester exempt de conflits. Dans un esprit d'inclusion, d'universalité, de non-discrimination et de consensus, toutes les activités menées dans l'espace doivent être examinées ici, dans cette salle et dans ce bâtiment.

Nos discussions des prochains jours doivent être fondées sur notre attachement aux principes du multilatéralisme, de la non-discrimination et du plein respect de l'état de droit au niveau international, dans le but de parvenir à un désarmement général et complet et à l'élimination des armes nucléaires.

Qu'il me soit permis de conclure en disant que nous avons un devoir et une obligation envers notre prospérité et notre humanité communes. Il n'existe pas de formule magique pour le désarmement. C'est un processus que nous mettons tous en place pour définir notre monde non par notre capacité à détruire, mais par notre capacité à créer et à prospérer. »

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse suite aux déclarations faites par les représentants de la Corée du Sud et de l'Australie (voir A/CN.10/PV.379).

Premièrement, nous condamnons fermement les propos imprudents et provocateurs du représentant de la Corée du Sud à l'égard de nos hauts dirigeants. Nous ne tolérerons jamais les tentatives de ternir la dignité de nos hauts dirigeants et nous mettrons tout en œuvre pour contrecarrer ces tentatives. Le représentant de la Corée du Sud a cherché à transformer la Commission du désarmement en une arène de luttes fratricides. Cette dangereuse manœuvre remet en question son intégrité et ses qualités morale. La Corée du Sud doit faire attention à ses propos. Elle doit garder à l'esprit qu'un tel discours irréfléchi aura des conséquences irréversibles et désastreuses.

Dans ce contexte, ma délégation se sent obligée d'éclairer la Commission sur les événements connexes survenus dans la péninsule coréenne. Récemment, la Corée du Sud, appuyée par les États-Unis, a déployé de gros efforts pour améliorer ses capacités de combat, notamment en introduisant un grand nombre d'armes de pointe de différents types, telles que des chasseurs et bombardiers furtifs développés conjointement et des drones de reconnaissance à haute altitude. La Corée du Sud s'acharne à augmenter ses dépenses militaires en invoquant son prétendu bon droit de faire face à ce qu'elle a défini unilatéralement comme des menaces. L'attitude hypocrite de ce pays continue de nuire aux relations intercoréennes, et ses tentatives incessantes et dangereuses de renforcer ses capacités militaires rompent l'équilibre militaire dans la région de la péninsule coréenne et aggravent l'instabilité et le danger

militaires. Toutes sortes d'exercices militaires et de renforcements de puissance militaire, sous le prétexte de contenir la République populaire démocratique de Corée, sont devenus ostensibles en Corée du Sud, et ils sont de plus en plus souvent à l'origine de remarques et de comportements sinistres, qui mettent notre patience à mal.

Il convient que les autorités sud-coréennes changent leur attitude de confrontation et d'hostilité à l'égard de notre pays, qu'elles maintiennent une position d'indépendance nationale par des actions réelles et qu'elles mettent en œuvre de bonne foi la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne.

Dans l'intervalle, nous souhaiterions attirer l'attention de la Commission sur les récentes déclarations imprudentes d'un chef militaire sud-coréen concernant une attaque préventive contre la capacité de frappe de notre armée. L'armée sud-coréenne, qui nous considère comme un ennemi, a évoqué la possibilité de lancer une attaque préventive, mais sous condition. Une telle absurdité, en soi, est une expression très dangereuse et hargneuse. Si personne ne nous provoque, alors nous ne frapperons jamais les premiers.

Comme nous l'avons clairement déclaré à plusieurs reprises, notre force de dissuasion vise à prévenir le déclenchement éventuel de la guerre elle-même et à préserver la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et au-delà. La République populaire démocratique de Corée reste déterminée à assumer sa responsabilité et son rôle dans les efforts visant à préserver la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, comme elle l'a fait par le passé.

La mise en place du pacte trilatéral entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis a exposé l'Australie à la dénonciation et au rejet de la communauté internationale. Il est tout à fait absurde que l'Australie, inconsciente de sa situation misérable, s'en prenne à notre État et à ses efforts pour accroître ses capacités de légitime défense, exercice qui relève pleinement de sa souveraineté. Les mesures de légitime défense prises par notre État pour accroître ses capacités de défense nationale sont une démarche tout à fait naturelle et justifiée pour préserver la souveraineté et le développement du pays et pour assurer fermement la paix et la sécurité régionales afin de faire face aux forces hostiles et à leurs manœuvres vicieuses contre la République populaire démocratique de Corée.

Cependant, l'Australie a pris l'initiative d'une nouvelle escalade des tensions dans la péninsule coréenne en se plaçant en première ligne pour mettre en œuvre la politique hostile des États-Unis d'Amérique à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Rien que ces dernières années, l'Australie, sous prétexte de surveiller la mise en œuvre de prétendues résolutions assorties de sanctions, s'est acharnée à promouvoir une campagne de pression contre mon pays en déployant une succession d'avions de patrouille maritime et de navires de guerre autour de la péninsule coréenne et en menant à grande échelle l'exercice *Cope North*, un exercice d'entraînement combiné des forces aériennes mené avec les États-Unis et le Japon sur Guam et les îles Mariannes dans l'océan Pacifique.

Dans le même temps, l'Australie autorise les États-Unis à déployer des bombardiers stratégiques sur son territoire en échange de l'aide qu'ils lui apportent pour mettre au point un système d'armes de frappe de précision à longue portée. Elle a également fait part de son intention de louer des sous-marins à propulsion nucléaire auprès des États-Unis jusqu'à ce qu'elle ait fini de construire ses propres sous-marins, et même d'acheter aux États-Unis des missiles de croisière Tomahawk lancés par sous-marin. L'expansion des armements perpétrée ouvertement par l'Australie, sous la protection des États-Unis et du Royaume-Uni, est un acte extrêmement dangereux qui menace la paix et la sécurité régionales.

L'Australie ne doit pas se méprendre sur notre détermination et notre volonté de développer nos moyens de dissuasion au plus haut niveau afin de préserver la souveraineté de notre pays et son droit au développement dans le monde d'aujourd'hui, où le mode d'existence qui domine est celui de la loi de la jungle. En outre, l'Australie devrait se défaire de son vice invétéré consistant à suivre aveuglément les États-Unis dans leurs actions hostiles contre la République populaire démocratique de Corée.

M^{me} Narayanan Nair (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de l'Inde face à la violation continue du caractère sacré des instances multilatérales par le Pakistan.

Une fois de plus, nous avons entendu le représentant de ce pays proférer des mensonges enragés qui n'ont rien à voir avec l'ordre du jour à l'examen. Mais cela n'est ni surprenant ni nouveau. Le Pakistan souffre d'une compulsion obsessionnelle qui l'amène à abuser des instances multilatérales, à colporter des contre-vérités et à recycler sans vergogne des allégations non fondées contre l'Inde. Cela mérite un mépris collectif.

Je n'ai pas l'intention de répondre à cette litanie de mensonges et de faire perdre le temps précieux de la Commission du désarmement. Cependant, il convient de remettre les pendules à l'heure.

En ce qui concerne la référence faite à la question du tir accidentel d'un missile, je souhaite informer mes collègues de la déclaration faite par le Ministre indien de la défense sur cette question. Il relève que, le 9 mars 2022,

« lors d'un entretien et d'une inspection de routine, un missile a été accidentellement tiré. L'on a appris par la suite que le missile était tombé à l'intérieur du territoire du Pakistan. Nous déplorons cet incident et nous sommes soulagés qu'il n'ait fait aucun blessé. Le Gouvernement indien en a pris note avec sérieux, et une enquête officielle de haut niveau a été ordonnée ».

Il poursuit :

« Un examen des instructions permanentes concernant le fonctionnement, la maintenance et les inspections est en cours à la suite de cet incident. Nous accordons la plus haute priorité à la sûreté et à la sécurité de nos systèmes d'armes... nos procédures et protocoles de sécurité sont de premier ordre et sont régulièrement révisés ».

Aujourd'hui, le Pakistan a formulé un certain nombre d'allégations futiles et non fondées contre l'Inde, notamment en ce qui concerne les territoires de l'Union du Jammu-et-Cachemire et du Ladakh. Ces allégations ne méritent pas de réponse, car elles concernent des questions internes à l'Inde. Je tiens à réaffirmer ici que l'ensemble du territoire du Jammu-et-Cachemire sera toujours une partie inaliénable de l'Inde. C'est le cas également des zones sous occupation illégale du Pakistan. Nous demandons au Pakistan de quitter immédiatement toutes les zones qu'il occupe illégalement. Les accusations sans fondement du Pakistan sont en effet surprenantes venant d'un pays qui encourage les violences confessionnelles contre les musulmans et supprime les droits des minorités.

Nous n'attendons rien de nouveau de cette délégation qui nourrit un profond sentiment d'insécurité et une haine orchestrée à l'égard de l'Inde, de notre démocratie pluraliste et des valeurs que défend mon pays. Cependant, malgré ses efforts désespérés, le monde est capable de voir clairement la tromperie et le double langage du Pakistan. Il est temps de demander des comptes à ce pays et de ne pas le laisser abuser des entités de l'ONU pour diffuser la désinformation et la haine et inciter à la violence.

Les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ne se limitent pas à une région. C'est pourquoi mon pays a toujours abordé ces questions dans un contexte mondial. La Commission du désarmement a un ordre du jour précis qui traite des questions mondiales relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Il se trouve que nous nous réunissons après une interruption de trois ans. Ce n'est pas le lieu pour aborder les questions bilatérales ou régionales. La Commission du désarmement devrait non seulement rejeter catégoriquement les desseins du Pakistan, mais aussi dénoncer collectivement ce pays pour ses efforts répétés visant à politiser son travail et à détourner son mandat.

Compte tenu de ses pratiques passées et de son obsession compulsive à l'égard de l'Inde, le Pakistan peut exercer son droit de réponse et poursuivre sa fausse propagande malveillante contre mon pays. Mais je m'abstiendrai d'y répondre par respect pour le travail de la Commission sous la direction et les conseils avisés du Président.

M^{me} Shestopalova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse concernant les accusations portées par certaines délégations selon lesquelles la Fédération de Russie aurait violé le Mémorandum de Budapest. Toute accusation selon laquelle mon pays aurait violé les obligations qui lui incombent en vertu du Mémorandum de Budapest, en ce qui concerne les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dénature le contenu et le sens du document et ne constitue rien d'autre que des éléments de propagande antirusse.

La perte de l'intégrité territoriale de l'Ukraine est le résultat de processus centripètes internes provoqués par l'influence déstabilisatrice externe de l'Occident. Cette situation n'est pas imputable à la Fédération de Russie et n'a aucun lien avec ses obligations au titre du Mémorandum de Budapest. Les dispositions du Mémorandum ne couvrent pas les circonstances qui résultent de facteurs politiques ou socioéconomiques internes. Ni à Budapest en 1994, ni par la suite, la Fédération de Russie n'a pris l'engagement de reconnaître et d'accepter les coups d'État et de contraindre certaines parties de l'Ukraine à rester au sein de l'État, contre la volonté du peuple lui-même.

Dans le cadre du Mémorandum, entre autres choses, la Fédération de Russie et d'autres pays ont confirmé, vis-à-vis de l'Ukraine, leur obligation de ne pas employer ou menacer d'employer des armes

nucléaires contre des États non nucléaires, en tenant également compte des réserves techniques standard, habituelles dans ce cas. Cette obligation a été strictement observée et continue d'être pleinement respectée.

En outre, nous devons relever que les représentants d'un certain nombre de délégations ont fait des déclarations provocatrices sur l'emploi prétendument possible d'armes nucléaires par la Fédération de Russie au cours de l'opération militaire spéciale en Ukraine. De telles fables n'ont aucun fondement rationnel. Elles visent à attiser l'hystérie antirusse et partent du principe que le public ne connaît pas les fondements de la politique russe telle que nous la menons dans le domaine de la sécurité et de la défense. Notre politique est strictement et exclusivement de nature défensive.

Conformément à notre doctrine militaire, l'emploi d'armes nucléaires ne peut intervenir qu'en réaction à l'emploi d'armes nucléaires ou de destruction massive contre la Fédération de Russie ou ses alliés, ou en cas d'agression contre mon pays au moyen d'armes classiques qui menacerait l'existence même de notre État. De tels critères ne peuvent en aucun cas s'appliquer au scénario actuel en Ukraine.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les accusations qui ont été faites par un certain nombre de délégations occidentales au sujet de l'opération militaire en Ukraine. Les raisons pour lesquelles nous avons lancé une opération militaire spéciale dans ce pays sont bien connues. Depuis 2014, le régime de Kiev mène une agression massive contre les citoyens pacifiques du Donbass, qui ont refusé d'accepter et de reconnaître le coup d'État perpétré dans le pays. Les États occidentaux ont systématiquement fait fi de nos appels répétés à prêter attention à la présence écrasante de nazis au sein du Gouvernement ukrainien, au blocus socioéconomique et aux meurtres de citoyens pacifiques dans le sud-est du pays.

Au contraire, au lieu de contraindre Kiev à mettre fin à sa guerre contre la population du sud-est, les États-Unis et d'autres États occidentaux ont, pendant toutes ces années, inondé l'Ukraine d'armes et de munitions et mené des exercices militaires conjoints à grande échelle, et ont entraîné constamment l'armée ukrainienne dans ses zones de déploiement. De 2014 à fin 2021, les États-Unis ont fourni à eux seuls une assistance militaire à l'Ukraine à hauteur de 2,7 milliards de dollars. Des armes et des armements ont également été fournis par le Royaume-Uni, le Canada, la Pologne, la Turquie, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et d'autres États membres de l'OTAN.

En outre, le 27 février, l'Union européenne a décidé de commencer à fournir des armes létales à l'Ukraine. Par conséquent, les États membres de l'Union européenne ont véritablement montré ce qui sous-tend l'état de droit en Europe en faisant abstraction des huit critères de la position commune du Conseil de l'Union européenne de 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. Ce document interdit la fourniture par l'Union européenne d'armes et d'équipements militaires dans un certain nombre de situations.

Qu'il me soit permis d'énumérer certaines de ces situations : le non-respect des droits de l'homme, y compris le risque que les armes fournies servent à la répression interne – comme nous le savons, les actions de Kiev dans le Donbass constituaient un génocide ; l'existence d'un conflit armé dans le pays de destination et le risque que la fourniture d'armes aggrave un conflit existant ; et les menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales, y compris la probabilité d'un conflit armé avec un pays tiers. Il est évident que ces critères, qui interdisent la fourniture d'armes, s'appliquent pleinement à la situation actuelle.

Depuis le début de l'année, nous avons été témoins d'une grave escalade de la situation le long de la ligne de conflit dans le Donbass. Nous avons reçu des preuves irréfutables que l'Ukraine préparait une invasion à grande échelle des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk afin de les éliminer. La Fédération de Russie a donc reconnu les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk comme des États souverains et indépendants.

Le 24 février, le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir V. Poutine, à la demande des dirigeants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et aux dispositions des traités que je viens de mentionner, a pris la décision de mener une opération militaire spéciale. Pendant ce temps, de son côté, le régime de Kiev a maintenu son attitude de mépris à l'égard de la vie de ses ressortissants, continuant à bombarder intentionnellement des villes pacifiques et des infrastructures civiles.

Le 14 mars, à l'aide du missile Tochka-U, les forces armées ukrainiennes ont frappé le centre de Donetsk avec des bombes à sous-munitions. Cette frappe a fait des dizaines de victimes.

Afin que cette attaque fasse encore plus de victimes, la veille, les Ukrainiens avaient diffusé des informations erronées à travers leurs réseaux sociaux, et fait venir les mères du personnel militaire de Donetsk à l'endroit où la frappe devait avoir lieu. Les nationalistes ukrainiens armés déployaient des armes lourdes dans les zones résidentielles et utilisent les civils comme boucliers humains.

Kiev utilise donc les civils comme otages, empêchant les personnes d'évacuer les zones résidentielles. La Fédération de Russie ouvre quotidiennement des couloirs humanitaires pour aider ces personnes, tandis que les nationalistes ukrainiens interdisent aux populations de se réfugier dans notre pays sous peine de les exécuter. Ils exigent que l'évacuation se fasse uniquement vers l'ouest.

À ce jour, nous avons reçu 3 millions de demandes d'aide à des fins d'évacuation de la part d'Ukrainiens. Au total, à la date du 28 mars, depuis le début de l'opération, près de 600 000 personnes ont été évacuées vers notre pays depuis l'Ukraine et les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk.

Actuellement, l'opération se poursuit selon les plans. Les objectifs restent inchangés. Il s'agit de démilitariser et dénazifier l'Ukraine, de protéger la population pacifique du Donbass contre le génocide et d'éliminer les menaces pour la sécurité de la Fédération de Russie en provenance du territoire ukrainien. Tous ces objectifs seront atteints.

M. Alateek (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je remercie le Président de me donner la parole pour exercer mon droit de réponse suite à la déclaration faite par la représentante de l'Iran. Ce matin, dans notre déclaration à titre national, nous avons présenté notre position sur un certain nombre de questions relatives au désarmement, notamment dans la région du Moyen-Orient, y compris le dossier nucléaire iranien et le programme de missiles balistiques de l'Iran (voir A/CN.10/PV.379). Cependant, dans sa déclaration, la représentante de l'Iran a indiqué que nous avions proféré de fausses allégations et accusations.

Nous tenons à préciser que l'Iran continue de soutenir les milices terroristes houthistes au Yémen, qui attaqué des installations vitales et pétrolières du Royaume d'Arabie saoudite à l'aide de plus de 300 missiles balistiques et 400 drones. La dernière attaque de ce type est l'attentat terroriste contre des installations pétrolières dans les villes de Jeddah et Jazan le 25 mars. Cet attentat est considéré comme une

attaque contre l'approvisionnement mondial en pétrole, une violation flagrante par l'Iran du droit international et une atteinte à la paix et à la sécurité internationales. En outre, elle constitue manifestement un défi aux résolutions 2140 (2014), 2216 (2015) et 2624 (2022).

Nous insistons sur l'appel lancé à l'Iran pour qu'il agisse comme un État responsable et cesse de s'ingérer dans les affaires de la région et de soutenir le terrorisme. Nous soulignons également l'importance pour la communauté internationale de prendre des mesures sérieuses concernant le programme nucléaire et de missiles balistiques de l'Iran.

M^{me} Aldridge (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à la déclaration du représentant ukrainien dans laquelle il a fait des observations sur la décision du Royaume-Uni de relever le plafond de son stock d'armes nucléaires dans le cadre du récent examen intégré de la politique étrangère, de sécurité, de défense et de développement du Royaume-Uni.

Nous avons toujours déclaré que notre dispositif nucléaire ferait l'objet d'un examen constant, à la lumière de l'environnement de sécurité international, et que nous maintiendrions la puissance destructrice minimale nécessaire pour garantir que la force de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni reste crédible contre tout l'éventail des menaces nucléaires. Le Royaume-Uni regrette que la détérioration considérable de l'environnement de sécurité ait rendu ce changement nécessaire. Nous avons clairement indiqué qu'il s'agit d'un maximum, et non d'un objectif, et qu'il ne s'agit pas non plus du nombre actuel de notre stock d'armes. Il fera l'objet d'un suivi.

J'ajouterai que le Royaume-Uni possède le plus petit stock d'armes des cinq États dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'il est le seul à exploiter un seul vecteur.

Le Royaume-Uni continue également d'être un ardent défenseur de l'importance de la transparence et fait régulièrement un effort concerté pour accroître sa transparence par le biais de déclarations publiques, à l'instar du document intitulé « Integrated Review », et par notre travail au sein du Processus P5. Nous restons fermement attachés à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires, et j'espère que tous les États se joindront à nous pour créer l'environnement qui rendra possibles de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire.

M^{me} Fisher (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir prendre la parole pour répondre à la déclaration faite par les représentants, d'abord, de l'Iran (voir A/CN.10/PV.379) et, ensuite, de la Fédération de Russie (voir A/CN.10/PV.378).

Les allégations de l'Iran selon lesquelles les États-Unis continuent de financer toutes les armes nucléaires comme l'a fait l'Administration Trump ne sont pas justes. Les États-Unis ont déjà annulé le programme de missiles de croisière mer-sol, et nous avons déjà annoncé que nous retirions le B83-1 de notre arsenal.

En ce qui concerne les accusations de la Fédération de Russie contre les États-Unis, j'ai donné hier une réponse plus détaillée (voir A/CN.10/PV.378). Aujourd'hui, je laisserai les représentants ici présents juger par eux-mêmes de ce que sont ces accusations, en plus d'être une tentative de détourner l'attention des atrocités que la Fédération de Russie commet en Ukraine.

Je voudrais plutôt saisir cette occasion pour rappeler que le Président Poutine est du mauvais côté de l'histoire avec la guerre d'agression non provoquée que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire d'État Blinken, les frappes russes touchent des écoles, des hôpitaux et des résidences. Elles détruisent les infrastructures critiques, qui fournissent de l'eau potable, de l'électricité et du gaz et empêchent que des innocents ne meurent de froid. Des bus, des voitures, des ambulances et même une partie du musée de l'Holocauste ont été touchés. Le coût humain de la guerre injustifiée du Kremlin contre l'Ukraine est déjà énorme. L'ONU a confirmé que plus de 1 000 civils ont été tués et que de nombreux autres ont été blessés. Les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés.

Sur la base des informations actuellement disponibles, nous considérons que des membres des forces russes ont commis des crimes de guerre en Ukraine. Pour le peuple ukrainien, deux choses sont de plus en plus claires, à savoir qu'il ne va pas renoncer à son combat et, deuxièmement, qu'il s'agit de la guerre de Poutine et que de nombreux Russes eux-mêmes, y compris des soldats russes, ne la soutiennent pas totalement. À terme, la Fédération de Russie sera plus faible, et non plus forte, pour avoir lancé cette guerre.

Les États-Unis appellent à nouveau la Fédération de Russie à cesser de diffuser des informations erronées pour tenter de détourner notre horreur collective de ce qu'elle fait au peuple ukrainien. Les États-Unis

demandent également une nouvelle fois à la Fédération de Russie de cesser immédiatement ses attaques militaires contre l'Ukraine, de ramener ses troupes et ses équipements sur son territoire et de s'abstenir de toute nouvelle agression contre l'Ukraine.

M. Kim Sunghoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que ma délégation doive exercer son droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée (voir A/CN.10/PV.378). Je serai bref.

Personne ne mène une politique hostile contre Pyongyang, et il n'y a aucune raison de le faire. Pourquoi le ferait-on ? Quant aux équipements militaires et aux exercices militaires conjoints, l'acquisition de ce matériel et la conduite de ces exercices depuis plusieurs décennies ont pour seul but de répondre à la menace militaire de la République populaire démocratique de Corée, et ils sont de nature défensive. Nous pensons que les exercices de défense de l'alliance conjointe entre les États-Unis et la République de Corée constituent une réponse logique de la part d'un Gouvernement responsable.

Au cours des dernières années, le Gouvernement de la République de Corée n'a pas ménagé ses efforts pour relancer le dialogue avec la République populaire démocratique de Corée afin de progresser vers la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne et une paix durable dans notre région. Nous proposons d'organiser un dialogue au moment, à l'endroit et sous la forme choisis par la République populaire démocratique de Corée.

Malheureusement, tous ces efforts sincères se sont heurtés non seulement à un silence froid, mais aussi à des provocations continues, ce qui constitue une violation claire et flagrante des résolutions légitimes du Conseil de sécurité.

M. Sarwani (Pakistan) (*parle en anglais*) : En réponse à la déclaration faite par la délégation indienne, qu'il me soit tout d'abord permis de préciser que le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie de l'Inde. L'Organisation des Nations Unies le définit comme un territoire contesté. Cela est imprimé sur toutes les cartes officielles de l'ONU. Le sort définitif de l'État du Jammu-et-Cachemire doit être décidé par le peuple cachemirien au moyen d'un référendum équitable et impartial tenu sous les auspices de l'ONU, comme le prévoient plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. L'Inde a accepté les résolutions du Conseil de sécurité.

Elle doit les mettre en œuvre. Son refus de le faire depuis sept décennies constitue une violation flagrante et continue des résolutions du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies. Pourtant, avec un bilan aussi désastreux de non-respect de la légalité internationale, l'Inde nourrit l'ambition de devenir membre permanent du Conseil de sécurité. Il ne peut y avoir de place dans l'ordre international fondé sur des règles pour qu'un violateur aussi flagrant rejoigne cet organe en tant que membre permanent.

Contrairement à ce qui a été affirmé, les questions que nous avons soulevées aujourd'hui dans notre déclaration sont tout à fait pertinentes pour le travail de la Commission du désarmement, car elles ont de graves implications pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Prenons l'incident du missile indien : même si son lancement était accidentel, cela révèle de graves lacunes dans la capacité de l'Inde de gérer ses actifs stratégiques. Nous avons proposé une enquête conjointe pour établir les faits de cet incident troublant. Nous avons transmis une série de questions à l'Inde par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. Nous demandons à la délégation indienne de répondre à nos questions, au lieu de dire que ce n'est pas ici le lieu pour aborder le sujet. Les discussions à la Commission du désarmement sont l'occasion de donner des réponses à ces questions. Cela est pertinent pour cette commission.

Quant à l'utilisation par l'Inde du mensonge du terrorisme et du sectarisme, régurgitant les arguments éculés qui sont typiques de tous les occupants, le règne de la terreur exercé par ce pays contre ses minorités se poursuit sans relâche. Le praticien de l'idéologie Hindutva qui dirige l'Inde aujourd'hui a enlevé le masque de la laïcité pour révéler le vrai visage du mensonge indien. La prétendue plus grande démocratie s'est transformée en haine, violence, terreur et islamophobie. On ne peut rien attendre de nouveau de la part du pourvoyeur d'Hindutva. La délégation indienne ferait bien de réfléchir à la trajectoire extrêmement inquiétante dans laquelle l'Inde s'est engagée plutôt que de se livrer à un mensonge patent contre le Pakistan.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la déclaration faite par ma collègue russe de Moscou.

Premièrement, en ce qui concerne le Mémoire de Budapest, nous n'avons rien entendu de nouveau dans la position de la Fédération de Russie. Cette explication sophistiquée est apparue après 2014, lorsque ce

pays a occupé des territoires ukrainiens, à savoir la Crimée et certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. Avant cela, une telle version n'existait pas.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur certaines des dispositions du Mémorandum de Budapest, dont je vais donner lecture.

« La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur engagement envers l'Ukraine, conformément aux principes énoncés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de respecter son indépendance et sa souveraineté ainsi que ses frontières existantes. »

« La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine, et qu'aucune de leurs armes ne soit utilisée contre l'Ukraine, si ce n'est en légitime défense ou d'une autre manière conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies. »

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur cette question.

En ce qui concerne l'opération militaire en Ukraine, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, M. Nebenzia, lors d'une conférence de presse qu'il a donnée hier, a reconnu qu'il ne s'agissait pas d'une opération militaire, mais d'une guerre sur le territoire ukrainien. Je voudrais dire que le commentaire de ma collègue russe reflète une fois de plus une perception erronée de la réalité actuelle. Le comportement des forces militaires russes sur le territoire de l'Ukraine et les atrocités criminelles commises par les Russes sur notre territoire, notamment celles qui ont été mises au jour dans la région de Kyïv, à Boutcha, Irpin et Hostomel et qui le seront dans d'autres régions de l'Ukraine, dépassent de loin la brutalité des nazis dans les années 40. Cela fait longtemps que les Russes sont devenus des nazis et des fascistes par nature.

Dans les années 40, Hitler a également fait la guerre à l'Europe, tout comme l'ancienne Union soviétique sous le prétexte de la libération, mais nous connaissons tous très bien l'issue finale de cette guerre. Il semble que la Fédération de Russie suive à présent la même voie éprouvée, se rapprochant de plus en plus d'une impasse sans issue, si ce n'est celle que nous avons vue autrefois pour le fascisme et le nazisme. Si la Fédération de Russie veut

éradiquer le nazisme, elle doit commencer par elle-même et éradiquer le nazisme et le fascisme dans l'esprit de ses dirigeants et de ses habitants, qui sont bombardés depuis des années par une propagande agressive à la télévision. Il semble que nos collègues aient été eux aussi victimes de ce bombardement.

Je voudrais dire une fois encore que personne en Ukraine n'a invité les troupes russes sur nos territoires, et que le peuple ukrainien les considère comme des agresseurs, des voleurs et des criminels. En outre, le peuple ukrainien tout entier s'est mobilisé contre cette agression et cette guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M^{me} Shestopalova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous demande d'intervenir, Monsieur le Président, pour que les échanges entre les délégations restent diplomatiques et mutuellement respectueux. Ce que nous venons d'entendre de la part du représentant de l'Ukraine nous indique très clairement qu'il n'a plus d'autres arguments que des conjectures personnelles. Je demande votre aide, Monsieur le Président, pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

En guise de réponse...

Le Président (*parle en anglais*) : La Fédération de Russie est inscrite sur la liste des intervenants au titre du droit de réponse. Elle ne peut plus faire de commentaires que sur la procédure. Elle pourra prendre la parole dans quelques minutes.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux déclarations inacceptables faites par les délégations de l'Arabie saoudite, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

Premièrement, concernant les allégations injustifiées de l'Arabie saoudite, comme nous l'avons spécifiquement indiqué dans notre déclaration de ce matin (voir A/CN.10/PV.379), il s'agit d'allégations sans fondement et, en fait, notre programme de missiles est défensif et absolument conforme à nos obligations internationales. C'est plutôt à l'Arabie saoudite qu'on devrait demander d'honorer ses engagements et de répondre favorablement aux fréquentes demandes que l'Agence internationale de l'énergie atomique a adressées à ce pays pour qu'il signe l'accord de garanties généralisées. Nous savons pertinemment que l'Iran est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme dans notre région. Nous savons également que l'Arabie saoudite avait pour habitude d'exporter des terroristes.

En ce qui concerne la déclaration faite par la représentante du Royaume-Uni, je voudrais souligner que ce n'est pas seulement l'Iran, mais un grand nombre d'États non dotés d'armes nucléaires dans le monde, y compris les 120 États membres du Mouvement des pays non alignés, qui sont d'avis que l'initiative du Royaume-Uni est contraire à ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous avons publié un communiqué conjoint pour dénoncer ces activités du Royaume-Uni. Je me réfère au deuxième paragraphe du communiqué, qui se lit comme suit,

« Cette politique est contraire à l'esprit et aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et constitue un cas manifeste de non-respect des obligations juridiques prescrites à l'article VI. En outre, elle viole les engagements convenus et adoptés par consensus à l'issue des Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, 2000 et 2010, en particulier les engagements pris pour « redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployés ou non » ; « réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité » ; et améliorer la transparence pour ce qui est des capacités en matière d'armes nucléaires. »

Il est clair que les activités du Royaume-Uni dans le cadre de son examen intégré de 2021 sont contraires à ses obligations juridiques au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En réponse à la déclaration inacceptable de la représentante des États-Unis, je tiens à souligner que nous savons pertinemment que le gouvernement de ce pays n'a cessé de favoriser la prolifération des armes nucléaires, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Ce que fait le Gouvernement des États-Unis va précisément à l'encontre de ses obligations juridiques en vertu du Traité sur la non-prolifération.

Nous demandons donc instamment au Royaume-Uni et aux États-Unis d'honorer leurs obligations juridiques, déontologiques et morales au titre du Traité.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé un droit de réponse aux remarques faites par le représentant de l'entité israélienne dans sa déclaration.

Le représentant de l'entité israélienne a tenté de détourner l'attention d'un fait évident, à savoir que ce sont les armes nucléaires et autres armes de destruction massive détenues par cette entité qui constituent la véritable menace dans notre région, le Moyen-Orient. L'entité israélienne est la dernière à avoir le droit de parler des questions de désarmement. C'est elle qui a introduit le terrorisme dans la région du Moyen-Orient. L'entité israélienne n'est partie à aucun accord sur les armes nucléaires, biologiques ou chimiques de destruction massive. C'est elle qui met au point et modernise des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que leurs vecteurs.

L'entité israélienne a fourni à des groupes terroristes tels que Daech et le Front el-Nosra, ainsi qu'à d'autres, des armes, des équipements et des munitions, y compris des matières chimiques toxiques. Les experts en armes chimiques de cette entité ont formé les terroristes à l'emploi et au mélange de substances chimiques destinées à être utilisées contre les civils et le personnel militaire en Syrie. Nous avons transmis les informations y relatives au Conseil de sécurité, au Comité contre le terrorisme et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Le Moyen-Orient reste un des exemples flagrants des problèmes auxquels se heurtent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le fait qu'il ne soit pas universel, car Israël s'obstine à aller à l'encontre de la détermination de la communauté internationale et continue de violer systématiquement les résolutions internationales pertinentes ainsi que les normes et règles inscrites dans le Traité.

M^{me} Shestopalova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me dois de répondre aux déclarations des orateurs qui ont dénigré l'armée russe et l'opération militaire spéciale menée en Ukraine. Je tiens à souligner le fait que nous disposons de centaines, voire de milliers, de témoignages vidéo de personnes prêtes à attester de la brutalité des nationalistes ukrainiens. C'est en fait à eux que s'appliquent pleinement toute la liste que mon collègue ukrainien vient d'énumérer.

Je vais citer quelques-uns de ces témoignages de première main. Je préviens la Commission qu'ils sont difficiles à entendre. Natalia Kudinov nous apprend, par exemple, que le maire de sa ville a été une des premières personnes à fuir. Par la suite, les autorités ukrainiennes ont menti en affirmant que la Fédération de Russie ne permettait pas aux populations d'accéder aux couloirs humanitaires. Des femmes et des enfants

ont été enfermés sous la menace dans des sous-sols par le bataillon Azov. Des civils pacifiques ont également été dévalisés aux points de contrôle par des membres de ce bataillon. Une grand-mère, qui se trouvait aux côtés de ses petits-enfants, a expliqué que les membres du bataillon d'Azov interdisaient aux gens de sortir du bunker en sous-sol et qu'ils les avaient avertis qu'ils tireraient pour tuer sur toute personne tentant de sortir.

Maria Vasilyeva a raconté comment elle avait été torturée par les forces de sécurité ukrainiennes à Kramatorsk. Elle a été attachée à un tuyau d'égout quand les forces de sécurité ont découvert qu'elle était d'origine russe. Elles l'ont battue, torturée au moyen de décharges électriques, violée et ont menacé de faire de même avec sa fille mineure.

Les récits de ce type sont nombreux, et ils sont tous documentés. Je suis certaine que le temps dira quelle partie a dit la vérité.

M. Sharoni (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de devoir reprendre la parole afin d'exercer le droit d'Israël de répondre à certaines des allégations faites ici par le représentant syrien.

En avril 2021, le deuxième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/1943/2021) sur l'emploi d'armes chimiques par la Syrie a été publié. Ce rapport et celui d'avril 2020 (S/1867/2020) attribuent la responsabilité de quatre attaques chimiques distinctes commises en 2017 et 2018 contre des civils au Gouvernement syrien, qui a adhéré à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et a promis de renoncer à l'ensemble de son programme d'armes chimiques.

Les deux rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification font suite à la publication de plusieurs rapports et conclusions de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui, en raison des préoccupations de la communauté internationale, ont été créés après que la Syrie a employé pour la première des armes chimiques contre ses propres citoyens en 2012. Des rapports récents de la Mission d'établissement des faits confirment plusieurs autres cas d'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Les rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification appellent clairement le Gouvernement syrien à coopérer avec l'OIAC et la communauté internationale pour identifier les lacunes et les divergences dans sa déclaration sur les armes chimiques et à assumer

l'entière responsabilité de ses actions en violation de ses obligations au titre de la CIAC et en ce qui concerne la destruction de son arsenal d'armes chimiques. La Syrie n'ayant pas tenu ses engagements dans le délai imparti, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a suspendu, à sa vingt-cinquième session, le 22 avril 2021, certains droits et privilèges de ce pays au titre de la Convention. Il est essentiel que la communauté internationale reste vigilante face aux problèmes de non-respect flagrant afin de rétablir la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques et d'empêcher qu'elle ne s'érode davantage. La communauté internationale doit également continuer à enquêter sur les capacités et activités actuelles sérieuses de ce pays en ce qui concerne son programme d'armes chimiques.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre à nouveau la parole pour exercer mon deuxième droit de réponse concernant la déclaration du représentant de la République de Corée. Celui-ci vient de dire que les politiques de son pays ne sont pas hostiles à Pyongyang, que la République de Corée poursuit le dialogue et que ses exercices militaires conjoints avec les États-Unis sont de nature défensive. Qu'il me soit permis de commenter brièvement ces affirmations, une par une.

Premièrement, je viens d'évoquer la remarque imprudente que le Ministre de la défense de la République de Corée a récemment faite concernant une frappe préventive contre mon pays. Si la République de Corée ne mène pas une politique hostile à l'égard de Pyongyang, comment comprendre les propos du Ministre de la défense de ce pays au sujet d'une possible frappe préventive contre la République populaire démocratique de Corée ? Sont-ils hostiles ou amicaux ? Il n'est pas difficile d'en juger.

Deuxièmement, s'agissant du dialogue, la République de Corée, plus souvent qu'à son tour, joue la carte du dialogue appuyé par la force. Nous pouvons voir dans les remarques faites par son représentant la véritable intention de ce pays lorsqu'il est question de dialogue, quel qu'il soit. Pour parler franchement, nous ne sommes pas intéressés par un dialogue dont le but est le désarmement unilatéral de la République populaire démocratique de Corée.

La République de Corée prétend, en ce qui concerne les exercices militaires conjoints avec les États-Unis, qu'ils sont de nature défensive. Or, si ces exercices sont de nature défensive, pourquoi les États-Unis et la République de Corée ne les organisent-ils pas loin de la péninsule coréenne, au lieu de les effectuer à la porte et directement sous les yeux de la République populaire démocratique de Corée ?

Pourquoi les États-Unis et la République de Corée déploient-ils des moyens nucléaires et des systèmes d'armes perfectionnés chaque fois qu'ils organisent des exercices militaires conjoints ? Ils affirment que ces exercices sont de nature défensive, mais si on examinait de plus près les plans de guerre des exercices militaires conjoints, on comprendrait clairement leur véritable nature.

Ma délégation souhaite profiter de cette occasion pour demander instamment à la République de Corée de cesser immédiatement de prendre part aux exercices militaires et à l'accumulation d'armes, qui portent atteinte à la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Je voudrais rappeler le fait que la péninsule coréenne est techniquement toujours en guerre, de sorte que la moindre erreur de jugement ou déclaration erronée menaçant l'autre partie pourrait transformer la situation actuelle en une étincelle déclenchant un conflit dangereux et une guerre totale. Il s'agit là d'un fait connu de tous.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de reprendre la parole, mais je dois répondre aux observations faites par ma collègue russe.

La désinformation est devenue une tradition pour la délégation russe ici à New York, comme cela a été dit plus tôt dans la journée à la séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation humanitaire en Ukraine (voir S/PV.9011). Le Président de l'Ukraine et le Représentant permanent de l'Ukraine y ont fait des déclarations et commenté certaines séquences portées à notre attention. La désinformation entendue à cette séance du Conseil de sécurité a simplement été répétée ici. La vidéo de cette séance est disponible sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je suis dans l'obligation de reprendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire en réponse aux accusations portées par le représentant de l'entité israélienne.

La République arabe syrienne souligne une fois de plus sa condamnation et son rejet total de l'emploi d'armes chimiques, quels que soient les circonstances, le lieu, le moment et l'auteur. C'est pourquoi mon pays a volontairement rejoint la Convention sur les armes chimiques en 2013.

Je voudrais rappeler au représentant de l'entité israélienne l'histoire sanglante du pays qu'il représente, mais dont il ne semble pas avoir conscience. L'entité israélienne est la seule à posséder des armes de destruction massive dans notre région, en plus des armes nucléaires. En outre, elle est la première à avoir utilisé des armes biologiques et chimiques au Moyen-Orient. Si le représentant de l'entité israélienne le souhaite, je peux lui fournir un résumé des actes commis par cette entité de 1948 à ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

M. Sharoni (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter une motion d'ordre pour demander à la présidence de rappeler au représentant de la Syrie d'utiliser le nom officiel de mon pays, c'est-à-dire l'État d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons maintenant entendu tous les orateurs et toutes les oratrices qui étaient inscrits pour le débat général.

La séance est levée à 16 h 15.